

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide «Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!» sur le site www.interieur.gouv.fr



SÉNIORS : ATTENTION AUX ARNAQUES !

LES ARNAQUES ET ESCROQUERIES SONT QUOTIDIENNES ET LES PERSONNES ÂGÉES SONT UNE CIBLE DE CHOIX.



AU DOMICILE :

- ÉQUIPER SA PORTE D'UN ENTREBÂILLEUR,
- NE PAS LAISSER ENTRER D'INCONNUS SANS AVOIR EXIGÉ UNE CARTE PROFESSIONNELLE, MÊMES S'ILS PORTENT UN UNIFORME : EN CAS DE REFUS OU DE DOUTE, NE PAS LES LAISSER PÉNÉTRER VOTRE DOMICILE.



SI LA PERSONNE EST À L'INTÉRIEUR :

- NE PAS LA QUITTER DES YEUX,
- SOLLICITER LA PRÉSENCE D'UN VOISIN,
- NE PAS COMMUNIQUER SES COORDONNÉES BANCAIRES NI L'EMPLACEMENT DE SON ARGENT OU DES SES BIJOUX.



AUTRES SITUATIONS :

- EN CAS D'APPEL TÉLÉPHONIQUE OU D'E-MAIL SUSPECT D'UNE PERSONNE SE FAISANT PASSER POUR UN PROCHE, PRÉTEXTER LA RAPPELER ULTÉRIEUREMENT PUIS VÉRIFIER LA SITUATION AUPRÈS DE SES PROCHEs.
- SUPPRIMER TOUS LES E-MAILS LOUCHES, NE JAMAIS COMMUNIQUER SES COORDONNÉES ET MOTS DE PASSE.

LES PEINES SONT PORTÉES À SEPT ANS D'EMPRISONNEMENT ET À 750.000 EUROS D'AMENDE LORSQUE L'ESCROQUERIE EST RÉALISÉE SUR UNE PERSONNE MANIFESTEMENT VULNÉRABLE.



Brochure de Prévention

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.



Évitez de laisser un coffre ou des valeurs à la vue du public.

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (oeilleton).

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Des conseils personnalisés pour rendre votre établissement plus sûr ?

Rendez-vous à votre brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

Contre les **cambrìolages**,
les **bons réflexes** !



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

Testez vos connaissances

Tentez ce quiz sur interieur.gouv.fr pour connaître les bonnes réponses et comparez votre score à celui de vos amis !

❖ Quand je suis hors de la voiture

- a) Je laisse la carte d'immatriculation dans la boîte à gants.
- b) Je laisse mon permis de conduire dans la boîte à gants.
- c) Je ne laisse aucun papier dans la voiture.

❖ À partir de quelle somme puis-je trouver une canne antivol (blocage du volant) ?

- a) Moins de 25 euros.
- b) Entre 25 et 40 euros.
- c) Plus de 40 euros.

❖ Si je recherche une pièce détachée d'occasion

- a) Je cherche le plus bas prix parmi les petites annonces, sur Internet, sans rien demander au vendeur.
- b) Je n'achète une pièce que si le vendeur m'apporte des garanties sur son origine (par exemple : la facture de la pièce ou la carte d'immatriculation du véhicule).

❖ Si je cherche à vendre ma voiture

- a) Je propose un rendez-vous devant chez moi.
- b) Je propose un rendez-vous dans un lieu public fréquenté.
- c) Je propose un rendez-vous au calme, dans un lieu peu fréquenté.

❖ Ma voiture a été volée. Je la découvre dans la rue quelques jours plus tard.

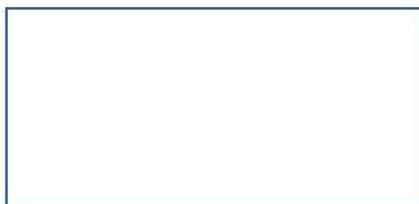
- a) J'attends l'arrivée du conducteur pour avoir une explication avec lui.
- b) Je récupère mon bien grâce à mon double de clé de contact, puis j'en informe les forces de l'ordre.
- c) Je préviens la police ou la gendarmerie.

Ce dépliant s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées, annoncé en octobre 2014 par le ministre de l'Intérieur.



CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET D'ACCESSOIRES, LES BONS RÉFLEXES !

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



Avez-vous les bons réflexes ?
Testez-vous avec notre quiz
et comparez votre score avec celui de vos amis.

RETROUVEZ-NOUS ET SUIVEZ-NOUS

www.interieur.gouv.fr

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !



Les conseils pour éviter les vols.
Victime ou témoin d'un vol : que faire ?

© MISE/DICOM/EDIS - Photo © SDRM / L. For - DICOM / J. Bess - Fotolia.com - Page : 1 000 000e+.

Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !

Prévenir les risques de vols

- En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. A l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.
- À l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.
- Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin).
- J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol).
- De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.
- Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.
- Face au car-jacking (vol d'une voiture avec l'automobiliste au volant) :
 - ✓ je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident) ;
 - ✓ je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur ;
 - ✓ j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.

Lutter contre les pratiques malhonnêtes

- Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écarter auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics. Pour lutter contre ce phénomène, chacun peut agir !
- Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché ; les acheter m'expose à des poursuites pénales, au titre du recel.
 - Je privilégie un vendeur situé en France, ce qui garantit, en cas de litige, d'escroquerie ou d'abus de confiance, des voies de recours en justice et des investigations plus faciles.
 - Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture (demande de facture ou de certificat d'immatriculation de la voiture).
 - Sur les sites de petites annonces sur Internet, je me méfie d'un vendeur qui propose un trop grand nombre de pièces détachées ; cela peut indiquer un risque de trafic.
 - Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié, ainsi que des pièces dont l'étiquette d'identification a été retirée, arrachée, coupée ou falsifiée.
 - Avant d'acheter une voiture, je demande les deux jeux de clés et vérifie leur fonctionnement.
 - Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé (certificat de non-gage disponible auprès de la préfecture).

Réagir face à un vol

❖ Je suis victime d'un vol, je facilite l'action des forces de l'ordre.

AVANT

Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

APRÈS

• Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.



• Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

❖ Je suis victime ou témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, j'appelle le 17.



Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne. Ce service vous permet de remplir vous-même les éléments relatifs à votre identité, aux faits et au préjudice matériel subi. C'est également vous qui fixez le jour et l'heure de la finalisation de la plainte sur place (au commissariat ou à la brigade de gendarmerie).
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Le recel est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende (article 321-1 du Code pénal).

En période de fortes chaleurs ou de canicule

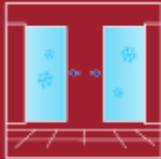
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.



Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?
Composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes



TDM/ACCORDATE © Avesis / G. Marchel - Tél. 260.10.5111 DE



La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR



GENDARMERIE Internet Sécurité

QUESTIONS / RÉPONSES

Je viens de recevoir un e-mail bizarre, d'une personne que je ne connais pas, se disant d'origine étrangère et me demandant de l'aider. Que dois-je faire ?

Vous ne devez pas répondre, ni accuser réception. Ce type de message cache une tentative d'escroquerie.

J'ai voulu acheter un objet sur un site de vente aux enchères sur Internet. Après quelques échanges par mail avec le vendeur, je lui ai envoyé un virement de la moitié du prix. Je devais recevoir la marchandise dans les huit jours, mais je n'ai jamais rien reçu.

Vous avez été victime d'une escroquerie à la « fausse vente ». Vous devez signaler les faits au site marchand, et déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie le plus proche de votre domicile, même si le vendeur est situé à l'étranger. Cette plainte permettra d'ouvrir une enquête.

En cas de plainte, des frais me seront-ils facturés ?

Le dépôt de plainte est une formalité totalement gratuite.

J'ai été victime d'une utilisation frauduleuse de mon numéro de carte de paiement sur Internet. Est-ce à moi de supporter le montant du préjudice ?

Si vous avez signalé le problème à votre banque, elle vous a demandé un récépissé de dépôt de plainte - Si vous avez fourni ce document, votre banque doit recréditer votre compte du montant litigieux dans le délai d'un mois.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le sentiment de culpabilité est fréquent chez les victimes d'escroquerie sur Internet. Mais les responsables sont les auteurs de ces infractions, déterminés à obtenir par tout moyen ce qu'ils veulent.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

- ➔ Appelez en priorité votre banque pour le signaler.
- ➔ Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie (si vous ne pouvez pas vous déplacer, les gendarmes peuvent prendre votre plainte à votre domicile).

CONTACTS

Pour aller plus loin ou obtenir de l'information :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour signaler :

- des contenus illégaux sur Internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>
- des courriels ou sites d'escroqueries : <https://www.internet-signalement.gouv.fr> ou 0911 02 02 17
- des spams : <https://www.signal-spam.fr/>
- des sites de phishing : <http://www.phishing-initiative.com/>



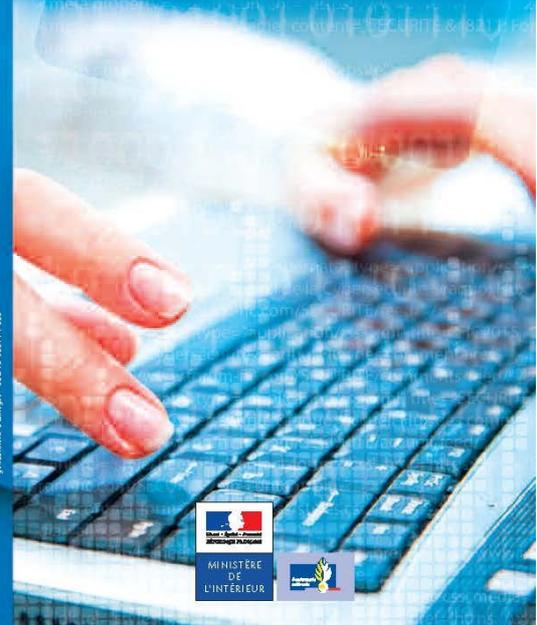
EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17

Votre point de contact local ?

Selon la gravité de votre incident, ce point de contact local sera en mesure de faire intervenir des enquêteurs spécialisés en cybercriminalité.

COORDONNÉES DE VOTRE CONTACT LOCAL

INTERNET EN TOUTE SÉCURITÉ



LES PRINCIPAUX DANGERS D'INTERNET

L'HAMEÇONNAGE :

Vous pensez recevoir un courriel d'une société ou d'une administration notoirement connue (banque, opérateur téléphonique, impôt, caisse d'allocations familiales...) qui vous invite à fournir des informations confidentielles (code d'accès, n° de carte bancaire...). Les pirates récupèrent alors ces données et les utilisent à leur profit.

LES LOGICIELS MALVEILLANTS

Lorsque vous ouvrez un mail ou que vous accédez à un site web, votre ordinateur peut être infecté par un virus. Ce dernier permet alors d'intercepter vos données confidentielles (identifiants, codes secrets, n° de carte bancaire, cryptogramme visuel...).

LES ESCROQUERIES

- ➔ Un courriel vous informe que vous avez gagné un cadeau mais on vous demande de payer des frais de livraison et de communiquer vos codes bancaires. Vous ne verrez jamais les cadeaux.
- ➔ Un courriel vous informe que vous avez gagné une somme importante à la loterie mais que vous devez envoyer de l'argent par mandat international pour les frais de transfert (Western Union par exemple). Vous ne verrez jamais la somme promise.
- ➔ Un courriel vous informe qu'une personne a besoin de votre aide (maladie, handicap, problèmes financiers), elle vous demande de lui envoyer de l'argent à l'étranger par mandat international.



POUR VOTRE SÉCURITÉ



PROTÉGER VOTRE ORDINATEUR

- ➔ Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.

ÉVITER LES ESCROQUERIES

- ➔ Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».

SÉCURISER VOS ACHATS EN LIGNE

- ➔ L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

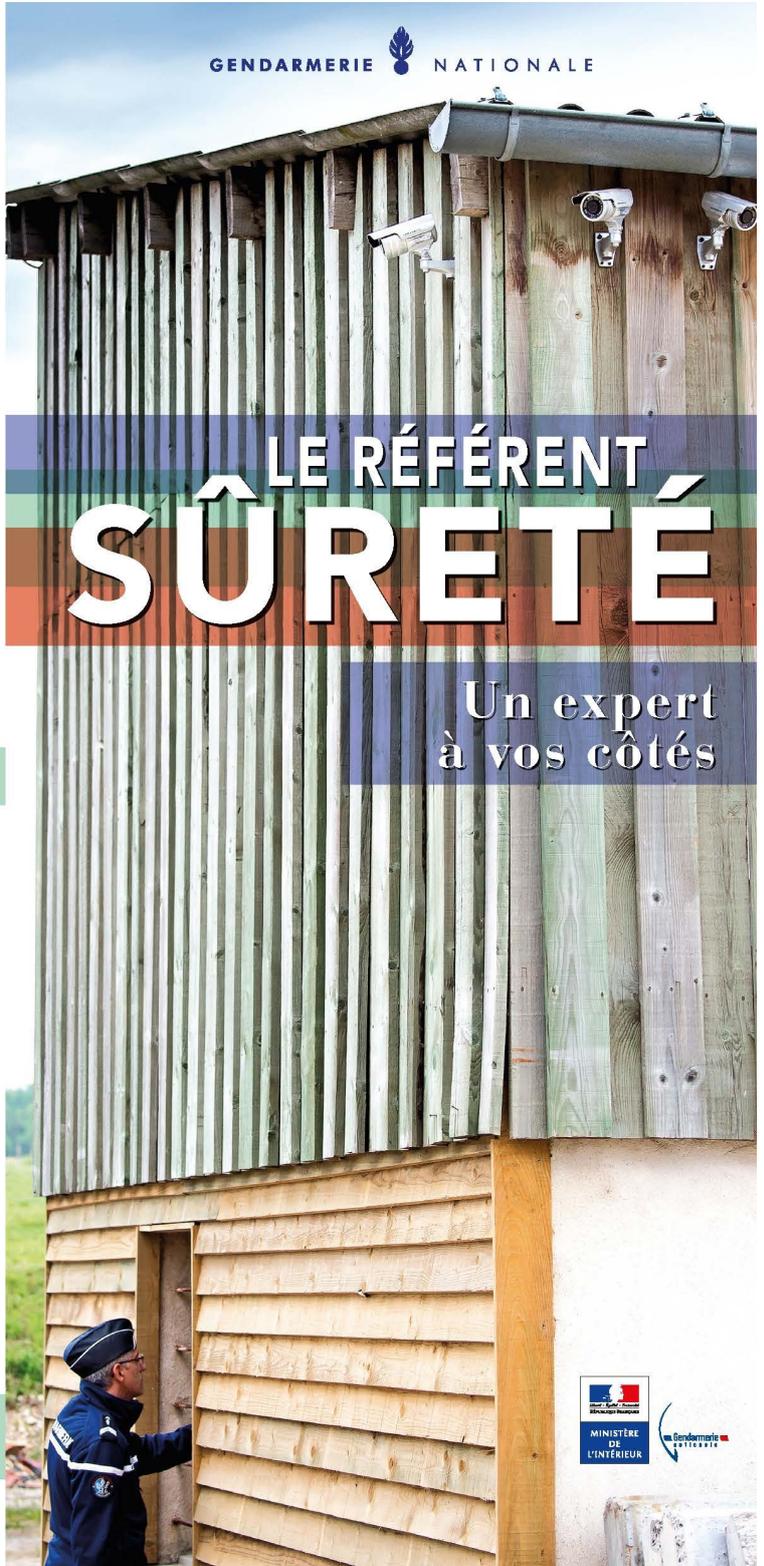
- ➔ Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.

- ➔ Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.

- ➔ N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.

- ➔ Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.

Conception et réalisation : Service de formation de la gendarmerie à l'usage - 015 15 20 44 1000

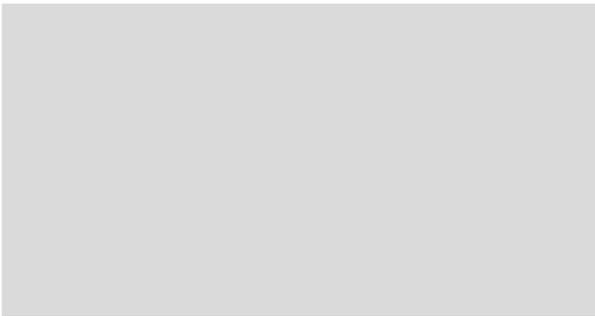


GENDARMERIE  NATIONALE

LE RÉFÉRENT SÛRETÉ

Un expert
à vos côtés

CONTACTEZ VOTRE RÉFÉRENT SÛRETÉ



Coordonnées de la gendarmerie
la plus proche



AU QUOTIDIEN SUIVEZ-NOUS SUR:



www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

2020-040 © Sirpa Gendarmerie



QUI EST LE RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

- Le référent-sûreté est un gendarme qui a bénéficié d'un **cycle de formation en sûreté et vidéoprotection**.
- Ses compétences en sûreté et **sa connaissance de la délinquance** lui permettent d'apporter une **expertise et des conseils pour sécuriser** les sites face à la malveillance et la menace terroriste.
- **200 Référents-sûreté** exercent en gendarmerie, présents dans chaque département et en outre mer.



**C'EST GRATUIT,
sans contrepartie et
sans obligation.**

Son intervention ne présente aucun caractère contractuel.



QUE FAIT LE RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

- Il réalise des **consultations, diagnostics ou audits** de sûreté au profit des établissements publics ou privés et des particuliers.
- Il accompagne les collectivités territoriales dans la **mise en place de dispositifs de vidéoprotection**.

COMMENT SAISIR LE RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

- Une **première prise de contact** informelle avec la brigade de gendarmerie permet de **définir le travail à réaliser**.
- Les **consultations sûreté** (conseils oraux) pourront être réalisées par un correspondant sûreté.
- Pour les travaux réalisés par le référent-sûreté (vidéoprotection, audit, diagnostic), **une demande écrite** est à adresser au groupement de gendarmerie départementale.
- Les demandes sont étudiées en fonction de **leur faisabilité** avec une évaluation du degré de priorité.



BRIGADE numérique Gendarmerie

Une question ?
Besoin de contacter
la gendarmerie ?

**En cas d'urgence,
contactez le 17 ou 112**



La brigade numérique
répond à toutes vos sollicitations **NON-URGENTES**
sur la sécurité du quotidien.



• À compétence nationale



• Disponibles
7J/7 et 24H/24



Des gendarmes :

• Joignables
par tchat sur
gendarmerie.interieur.gouv.fr
et sur les réseaux sociaux



• Spécifiquement
formés à l'accueil
à distance

• Parlant plusieurs
langues



La brigade numérique : un outil de transformation numérique de la gendarmerie et de l'État,
s'inscrivant pleinement dans la police de sécurité du quotidien.



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



----- DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de gendarmerie de : -----
Commune concernée : -----

DEMANDEUR

NOM : ----- Prénom : -----

DATE DE NAISSANCE : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Etage : ----- | N° de Porte : ----- | DIGICODE : -----
Code Postal : ----- Commune : -----

COORDONNEES

TELEPHONE (S) : ----- MAIL : -----

AUTRES PRECISIONS : conjoint (e), coordonnées de tiers de confiance (voisins, aide à domicile, famille, proches à contacter...), autres...

En outre :

- Je souhaite bénéficier des dispositions du plan canicule : OUI NON
- N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un contact avec la gendarmerie : OUI NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement d'informations nominatives. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ayant enregistré votre demande.

Date : ----- Signature du demandeur :



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



----- QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le **17** ou le **112**. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de : -----

- au numéro de téléphone suivant : -----

- à l'adresse électronique suivante : -----

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
 - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
 - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...) ;
 - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...) ;
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : prefecturedepolice.interieur.gouv.fr, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS	Numéro de téléphone mobile :	
Nom* :	Prénom* :	
Né(e) le* :	à* :	e-mail :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*
Du : (JJ/MM/AAAA) au (JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)	
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :	
Code postal* :	Ville* :

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE
Type de résidence* :
<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :
Digicode d'accès à l'immeuble : Bâtiment :
Étage : Numéro de porte ou autre précision utile :
Existence d'un dispositif d'alarme*
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE
Nom* : Prénom* :
Code postal* : Ville* :
Numéro de téléphone portable* : Téléphone fixe* :
(un numéro à préciser au minimum)
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

RENSEIGNEMENTS UTILES
Votre lieu de vacances : code postal : Ville :
Êtes-vous joignable pendant votre absence :
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :
Ou à cette adresse électronique :
Autre renseignement : (à préciser si besoin)

* mention obligatoire

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :



URGENCE Qui appeler ?

SAMU



15

Urgence
médicale

POLICE
SECOURS



17

Signaler
une infraction

POMPIERS



18

Situation
de péril ou
accident

URGENCE
SMS



114

Accessible par
application
ou SMS

EN MER



196

Sauvetage
en mer

EUROPE



112

→ Urgence
médicale
→ Infraction
→ Péril